CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'ESPIONNAGE ALLEMAND DANS LE NORD DE LA FRANCE

Un journal de Paris la *France* a publié dans son numéro du 17 juin, en deuxième page, sous ce titre : « L'Espionnage allemand », un article qui n'était pas sans quelque portée, et dont voici le pricipal passage :

« Il nous revient qu'en plusieurs points de notre territoire, des ouvriers belges, se disant Français du Nord, parcourent les campagnes, où s'attablant dans les cabarets, ils tiennent les discours les plus odieux. « La France disent-ils, est irrémédiablement perdue ; en cas de guerre avec l'Allemagne, la résistance ne saurait durer au delà de quelques semaines... »

« Ces Belges reçoivent du gouvernement allemand une allocation mensuelle de 50 à 100 marks pour faire cette ignoble besogne ; des agents prussiens, postés à la frontière, les défraient également de tous frais de déplacement.

» Le but qu'on poursuit ainsi est de se rendre d'abord compte des sentiments de nos populations rurales au sujet de l'éventualité d'une nouvelle guerre franco-allemande, et, en second lieu, de les démoraliser en faisant crier sur les toits la certitude de la future défaite de notre patrie.

» Ces honteuses manœuvres de la Prusse ne font pour ainsi dire que commencer ; aussi n'hésitons-nous pas à donner à tous les bons patriotes le conseil pressant de couper le mal dans sa racine, en prenant au collet tous les individus qui, à l'avenir, tiendraient publiquement les propos qu'on sait, et et déférant de pareilles espèces aux autorités. Il ne doit pas être permis de douter du salut de la France, et les esprits timorés sont malheureusement en assez grand nombre pour que, si l'on n'y prend bien garde, les agents d'une politique perverse et foncièrement hostile a la France, parviennent à leurs fins.

L'*Etoile belge*, dans son numéro des 19 et 20 juin, a reproduit ce passage et l'a fait suivre des réflexions suivantes :

» Nous sommes persuadés que si ces prétendus renseignements avaient un fondement sérieux, l'autorité française prendrait elle-même au collet les Belges dont il s'agit, au lieu d'attendre que les bons patriotes les lui amènent.

» C'est la Belgique surtout qui a eu souvent à se plaindre de menées de ce genre de la part de sujets français, communards et internationalistes. Nous ne nous sommes point fait faute, en ce cas, de les éconduire aussi cavalièrement que le permet la loi relative aux étrangers. La loi française n'est guère plus aimable que la nôtre, ce nous semble. Il n'y aurait qu'à s'en servir le cas échéant. Si l'on n'y a point recours, c'est qu'il n'y a pas lieu. Des Belges se disant Français et soldés par le gouvernement allemand, c'est une variété de la race neutre dont le type est peu connu. Nous ne croirons à l'existence de cette « espèce » que quand on nous aura fait voir des échantillons. »

En réponse a ces commentaires de l'*Etoile Belge*, la *France* met sous les yeux de notre confrère étranger, et nous jugeons de notre devoir de recommander à l'attention du public français, en général, et des habitants de nos villes frontières, en particulier, quelques lignes extraites d'une lettre qui lui est arrivée de Belgique :

« Monsieur le directeur,

» J'ai lu ce matin dans le journal l'*Etoile belge*, auquel je suis abonné, un article de votre journal au sujet des Belges payés par le gouvernement allemand.

Le directeur de l'*Etoile* est Belge et fait l'incrédule, mais moi, je suis Français, et pas incrédule du tout.

» Voici pourquoi :

» Un dimanche, il y a quelques mois, nous étions allés, ma femme et moi, promener à Bruxelles ; pour revenir, nous sommes montés dans un wagon où se trouvaient quatre individus bien mis, qui conversaient en allemand. Ma femme qui est flamande, comprend assez bien l'allemand, et voici le résumé de leur conversation :

» Ils se rendaient en France munis de papiers luxembourgeois et alsaciens-lorains ; d'après leurs dires il y en avait des centaines en France avec des papiers semblables, principalement dans le département du Nord et surtout à Roubaix ; ils cherchent des emplois : quand ils n'en trouvent pas de rétribués, ils se placent comme volontaires; les fabricants et négociants leur payant peu ou pas d'appointements, les emploient de préférence à d'autres et eux subviennent à leurs besoins au moyen d'une solde qu'ils reçoivent vous savez de qui.

» Quand ces individus m'entendirent parler avec ma femme, ils reconnurent sans doute, à mon accent, que j'étais Français, car ils se mirent à insulter grossièrement la France ; ils dirent que la guerre recommencerait dans trois ou quatre ans, et que les Français seraient encore plus vite battus qu'en 1870.»

. . . .

La *France* ajoute :

» Nous bornons là cette citation, et par une réserve que l'on comprendra nous ne publions ni le nom, ni l'adresse du signataire de cette lettre, mais nous sommes prêts a mettre cette lettre, (qui porte tous les signes de la sincérité la plus absolue) *à la disposition de qui de droit*.

» Nous n'agitons pas volontiers ces questions, qui peuvent faire vibrer à contre temps la fibre patriotique : nous savons à quelle extrême réserve le journaliste est tenu en aussi grave matière.

» Mais nous savons aussi que les informations qui nous arrivent d'Allemagne méritent tout crédit, et la lettre que nous publions ci dessus, et qui vient les confirmer avec tant d'à-propos, nous parait de celles que nous n'avons pas le droit de tenir sous le boisseau.

» Nous n'hésitons donc pas à en publier la partie essentielle.

« Et maintenant un mot à *l'Etoile belge*.

»Tout d'abord, nous le reconnaissons spontanément : il ne résulte pas nécessairement de la lettre ci-dessus que les individus qui s'y trouvent signalés fussent des Belges. C'est l'opinion du correspondant qui nous écrit, puisqu'il ne prend même pas la peine d'émettre un doute a cet égard, mais nous ne demandons pas mieux que de croire que ces individus étaient simplement des Allemands traversant le territoire belge pour venir faire sur notre territoire leur joli petit métier.

» Ces individus fussent-ils Belges, il ne s'ensuivrait pas que nous songions à rend e la Belgique moralement responsable des faits et gestes de cet ignoble gibier de potence. Nous aimons et nous estimons le peuple belge, en qui nous voyons un ami, mais chaque peuple a ses tares secrètes, et, pas plus qu'une autre nation la Belgique n'en est exempte.

» Nous ferons remarquer toutefois à l'*Etoile belge* qu'il n'y a pas de comparaison à établir entre des réfugiés politiques, quelle que soit leur couleur, et l'immonde vermine qui, moyennant finances, s'habitue à graviter dans notre orbite, et qui s'infiltre un peu partout à travers les mailles beaucoup trop relâchées de l'hospitalité française.

» Quoi qu'il en soit, nos compatriotes sont avertis, le passé est encore trop présent à l'esprit de tous pour qu'il soit nécessaire d'en réveiller avec plus d'âpreté le cruel et toujours vivant souvenir. »

Le concours de musique. — Le délai d'inscription au concours international de musique qui doit avoir lieu a Roubaix, expire demain.

Le chiffre des adhésions est considérable. Il est aujourd'hui de 101 et sera probablement supérieur après la clôture des inscriptions, car d'autres arriveront sans doute ce soir.

A propos du concours et des fêtes du mois d'août, on nous affirme que la rue de la Gare sera entièrement déblayée dans quelques semaines.

Les travaux de l'Hippodrome avancent aussi rapidement.

Nous publierons aussitôt que la liste en sera définitivement arrêtée, les noms des sociétés qui doivent y participer.

Les artistes Roubaisiens. — Nous sommes toujours heureux d'avoir à enregistrer les succès des anciens élèves de nos écoles académiques. Aujourd'hui nous signalons MM. A. Lefebvre et Spriet. Le premier, pensionnaire de la ville depuis deux ans, a eu l'honneur d'être admis au salon pour la seconde fois. L'autre également élève de l'école des Beaux-Arts, y a obtenu l'an dernier une médaille de nature et une première mention de fin d'année : et tout récemment, une médaille d'antique.

Guidé par M. Weerts, toujours heureux de tendre la main aux jeunes artistes de Roubaix qui s'adressent à lui, le jeune Spriet nous parait un sujet plein d'espérances.

Un vol considérable.—Vers le milieu du mois de mai dernier, MM. Motte et Legrand, filateurs, rue des Longues-Haies, à Roubaix, s'apercevaient, à leur grande stupéfaction, que dix balles de laines du poids de 1,000 kilos et de la valeur de 8,500 francs, manquaient dans leurs magasins.

Un examen attentif de leurs livres ne fit que les convaincre davantage qu'un vol avait dû être commis à leur préjudice. Ne voulant pas ébruiter l'affaire, afin de mieux saisir les coupables, ils avertirent secrètement la police de ce qui s'était passé, et promirent une forte récompense à celui qui découvrirait les voleurs.

Malgré les plus actives recherches, on n'arrivait à aucun résultat, et déjà on commençait à désespérer du succès de tant de démarches, lorsque, il y a quelques jours, un *Monsieur* de Tourcoing vint secrètement trouver M. Gustave Legrand, et lui fit d'importantes révélations. Il lui désigna un marchand de déchets de Tourcoing, qui avait, selon lui, vendu pour son propre compte les 1,000 kilos de laine en question. Aussitôt, le commissaire fut informé et une descente fut opérée chez cet individu. On apprit bientôt qu'il avait dernièrement vendu trois balles de laine à un fabricant de Tourcoing et trois autres balles à un filateur. M. Gustave Legrand compara la laine de ces balles à un échantillon de toute la partie, et acquit la conviction qu'il était en présence de la laine disparue.

Cette analogie entre les laines et le prix infime auquel le marchand avait cédé les six balles, décidèrent jeudi l'arrestation du marchand de déchets. C'est un nommé Castelain-Dujardin, de Tourcoing. Depuis, il a subi plusieurs interrogatoires, et il n'a pas été relaché. On est, parait-il, sur la trace des quatre autres balles.

Comment ces balles de laine ont-elles disparu ? C'est ce que l'enquête ne tardera sans doute pas à établir.

L'affaire de la maison Fauvarque. — Le bruit s'est répandu en ville qu'un agent de la sureté compromis dans cette affaire avait été révoqué de ses fonctions. Cette nouvelle est inexacte.

La scène du Cercle du Progrès. — Voici ce que nous lisons aujourd'hui dans le *Progrès du Nord* :

« Les renseignements qui nous parviennent sur la scène scandaleuse, dont le sieur Duhot est le triste héros, en atténuent considérablement la gravité. Il n'y a pas eu voies de fait, mais simplement injures grossières et menaces.

» C'est déjà beaucoup trop, et le parti collectiviste, dont Duhot est un des plus fervents adeptes, se trompe singulièrement s'il croit trouver la considération qui lui manque dans de semblables équipées. »

Pas aimables pour les collectivistes, messieurs les radicaux !

Un accident. — Un jeune apprenti ferblantier. Louis Delfosse, était occupé cette après-midi à enlever le zinc de la toiture de la maison occupée, il y a quelques jours encore, par MM. Carré-Cheval frères.

Un faux mouvement lui fit perdre l'équilibre et il tomba à la renverse d'une hauteur de quatre mètres environ, à travers un lanterneau dont on avait enlevé les glaces.

Le pauvre garçon s'est fait à la tête une blessure assez grave, mais on espère qu'elle n'aura pas de suites fâcheuses.

Le blessé a été transporté chez son oncle, 107, rue de Lannoy.

Une imprudence.—Il fallait voir l'ardeur que mettait vendredi une ménagère de la rue du Tilleul, Hortense Dupont, à faire sa lessive. Comme le linge blanchissait sous les frottements énergiques de ses poignets rougis. Le surlendemain c'était dimanche: le mari serait fier et heureux et les enfants seraient si propres et si gentils ! En avant donc et de l'entrain !

Aussi elle y allait de bon cœur la brave femme, détournant de temps à autre ses yeux de son travail pour sourire à son bébé qui la regardait faire de son berceau.

La lavandière, qui avait plus de courage que de meubles, ne possédait pour tout trépied qu'une chaise vermoulue, mal assujettie sur ses quatre pieds usés.

Jusqu'à ce jour la blanchisseuse s'en était servi sans y prendre garde, et vendredi, comme de coutume, elle y plaça une cuvelle remplie d'eau bouillante. A peine s'y trouvait-elle qu'elle se renversa sans crier gare.

Une partie de l'eau chaude atteignit l'enfant qui fut brûlé aux mains et aux jambes.

La mère, affolée, crut d'abord que son enfant était blessé mortellement et poussa un cri d'effroi. Mais elle se rassura bientôt en constatant qu'il n'avait que des brûlures ne mettant pas ses jours en danger. Elle a juré d'acheter coûte que coûte un trépied, dût-elle, pour y arriver, passer par les plus dures privations.

A propos de la dictée donnée pour le certificat d'études.—L'auteur écrit : «*Lorsqu'arrive* le mois de mai. » Nous avons eu la curiosité de feuilleter nos dictionnaires à ce sujet, et voici ce que nous y avons trouvé :

BESCHERELLE : on élide l'*e* devant *il elle, on, un, une*. Ex. : lorsqu'il vient, lorsqu'on agit.

Lorsque Alexandre pénétra dans l'Asie.

Lorsque assures de vaincre, ils combattaient pour vous.

ACADÉMIE : On élide ordinairement *l'e* devant *il, elle, on, un, une*. Ex. : *lorsque* Alexandre.

LITTRÉ : Même règle.

Comment va-t-on corriger? Et combien il est difficile de connaitre l'orthographe et dangereux de mettre comme barrière à la vocation d'un homme, l'oubli d'un *e* ou d'une *s*.

Gymnastique.— La Société de gymnastique, *la Française*, prendra part, demain dimanche, au grand concours organisé par la société l'*Etoile* de Saint-Pierre-lez-Calais.

Bonne chance à la vaillante société roubaisienne.

Concert au parc de Barbieux. — Voici le programme du concert qui sera donné par *La grande Harmonie* et la société chorale : *La Lyre roubaisienne*, le dimanche 25 juin, de 5 à 7 heures du soir, au kiosque du parc de Barbieux :

GRANDE HARMONIE : 1, Allegro militaire. — 2, *Une fete Champetre*, ouverture, Labory.— 3, *L'Enchanteresse*, valse, Divoir.— 4, *Le Rendez-vous de chasse*, Rossini.— 5, Caprice, polka pour grande clarinette, executée par M. PAUL FOURNIER, Mayeur.

LYRE ROUBAISIENNE : 6, *En mer*, chœur, Fouque.— 7, *Sur le lac*, chœur, Edouard Rousselle.

GRANDE HARMONIE : 8, Fantaisie sur Mignon, Ambroise Thomas. — 9, *La Danse des sorcières*, galop, Mayeur.

Les concerts du square Notre-Dame. — Jeudi soir, le square Notre-Dame était tellement rempli de monde qu'on avait peine à certains endroits de se frayer un passage.

C'était au tour de la *Grande-Fanfare* et de la *Lyre Roubaisienne* de se faire entendre. La première société, dont le concert de dimanche avait été si contrarié par la pluie, a recueilli jeudi assez de bravos pour la dédommager de ce contre-temps fâcheux. Nous avons été heureux de constater les progrès réalisés par elle depuis quelque temps. Quant à la seconde, nous lui adressons nos vives félicitations pour la façon brillante dont elle a chanté les deux chœurs inscrits au programme. Cette exécution et l'habile direction de son jeune chef, M. Turbe in, sont de bonne augure pour l'avenir de la société.

Nous avons été témoins, pendant ce concert, de plusieurs faits regrettables. Des bandes de jeunes gens, coupaient sans cesse en file les nombreux groupes de personnes qui stationnaient autour du kiosque, prenant plaisir a les bousculer ou à les huer, lorsque l'une d'el es protestait contre leur conduite. Puis quelques centaines d'enfants, qui ne songeaient à rien moins qu'à la musique, faisaient par endroit un vacarme assourdissant, et dominaient ainsi le son des instruments ou la voix des choristes.

La police a bien essayé plusieurs fois de rétablir l'ordre ; mais elle était insuffisante pour y arriver.

Cet état de choses a pour conséquence fâcheuse d'éloigner du square Notre-Dame bien des promeneurs désireux d'entendre de la bonne musique.

Espérons qu'à l'avenir le public sera à l'abri de ces sortes de désagréments.

A. M.

TOURCOING

Halles et marchés. — Les marchés de denrées alimentaires en détail, en plein air, devant, aux termes du nouveau réglement, en date du 30 mai dernier, approuvé par M. le Préfet du Nord, être supprimés à partir du 1er juillet prochain :

Le Maire de la ville de Tourcoing a l'honneur de faire connaitre aux marchands et intéressés que les boutiques des halles et les étaux de la poissonnerie (la location de ces derniers ne commencera qu'à partir du jour où ils pourront être occupés), seront mis en adjudication sur les lieux mêmes, le mardi 27 juin courant, à partir de deux heures de relevée, par le ministère de Me Bigo, notaire.

Le cahier des charges de l'adjudication est déposé à l'Hôtel-de-Ville (Secrétariat général) et en l'étude de Me Bigo.

Tourcoing, le 23 juin 1882.

V. HASSEBROUCQ.

Incendie à Roncq. — Hier matin, à quatre heures et demie, la ferme exploitée par le sieur Leclercq et appartenant à M. le docteur Debuisset, de Quesnoy-sur-Deûle, a été complètement détruite par un incendie. Les flammes se sont communiquées avec une telle impétuosité, que la servante a à peine eu le temps de se draper dans une couverture de laine, pour arracher les enfants à une mort certaine.— Il y a assurance.

Les pompiers de Roncq se trouvaient seuls en face du sinistre. Les bestiaux ont été sauvés, mais le cheval et le porc ont été asphyxiés et carbonisés.— Le feu a commencé dans un hangar situé près de l'écurie du cheval. La cause de cet incendie reste, jusqu'ici, inconnue; mais, d'après la rumeur publique, il y aurait de graves présomptions à la charge d'un individu mal famé d'Halluin, qui, quoique ne recevant jamais l'aumône de la famille Leclercq, a été vu, hier, avant la nuit, rôdant autour du lieu du sinistre.

Grande course Claudo-Gibbeuse. — L'avis suivant est adressé aux intéressés par les soins de l'organisateur M. J. B. Leclercq.

« Les Boiteux et les Bossus français et étrangers sont de nouveau convoqués à l'Estaminet du Pont-Neuf, situé à l'entrée de la rue Quiétem, à Tourcoing, pour dimanche prochain, 25 Juin, à 6 heures précises du soir.

» Le but de cette reunion est :

» 1° De désigner définitivement les émules d'Ernest Delmasure, le vainqueur de Bargossi ;

» 2° De constituer le fameux jury ;

» 3° De faire mentir le proverbe qui dit que les montagnes ne peuvent se rencontrer.

» Tous les adhérents, et ils sont déjà très-nombreux, se feront certainement un devoir et un plaisir d'y assister, sachant qu'il s'agit d'une fête de bienfaisance et qu'ils trouveront là des gens aimant, comme eux, à rire et à divertir les autres. »

Vols.— On a arrêté, hier matin, Fidèle Hubaux, âgé de vingt-et-un ans, peintre, demeurant rue de Lille, 32, et Louis Lecomte, âgé de dix-neuf ans, mécanicien, demeurant rue Verte, tous deux inculpés de vol et de complicité de vol.

Un accident. — M. Cornille, filateur, rue de Paris, est tombé d'une échelle, hier après-midi, dans sa cour.

Il a été relevé sans connaissance. Heureusement, il n'est résulté aucune blessure ; aujourd'hui, son état est aussi satisfaisant que possible.

Toujours le genièvre. — Arthur Lepers de Tourcoing, n'est cependant pas un ivrogne. Il a vingt ans à peine, et il n'a ni la tournure ni le débraillé des buveurs de profession. Comment donc s'était-il oublié ces jours derniers au point de ne plus savoir du tout ce qu'il faisait?

C'est au point qu'a une observation de madame Demay sur son état, il répondit par un croc en jambe qui renversa la bonne dame. Puis il menaçait tout les témoins de sa folie de les faire passer par dessus le mur voisin, un mur de quinze pieds de haut. Puis encore il s'en prit aux clôtures qu'il démolit sans plus de façon. Le propriétaire, qui intervint, reçut pour toute réponse, un furieux coup de pied.

En un mot, ça ne pouvait pas durer et ça ne pouvait pas non plus finir comme ça. Aussi hier, à la police correctionnelle de Lille, Arthur, tout penaud, s'entendit-il condamner a 10 jours de prison pour sa violence, à 5 francs pour le genièvre en excès et aux frais.

Le voleur de la Gare. — Nous avons entretenu nos lecteurs de l'accusation portée contre le sieur Edouard Vandemael, charetier à Tourcoing, inculpé d'avoir enlevé avec les ordures ce la gare dont il avait la charge, deux sacs de laine habilement dissimulés sous le fumier.

A l'audience d'hier, Vandemael a été condamné pour ce fait à un an de prison.

Au Tribunal correctionnel. — L'affaire Vanandenaerde, de Marcq-en-Barœul, inculpé d'attentats à la pudeur, viendra le jeudi 29 juin.

LILLE

Le vol de 40,000 francs de la rue Masséna. — *Arrestation de la veuve Verdez à Londres.* — Nos lecteurs se souviennent que durant le mois de mai dernier, le sieur Baratte, rentier, demeurant rue Masséna, fut dépouillé d'une somme de 40,000 francs par sa femme de ménage, la veuve Verdez. Elle vient d'être arrêtée à Londres, dans les circonstances suivantes :

Il y a une dizaine de jours, la police de Lille fut avertie qu'un individu, à l'accent anglais, avocat de profession, disait-on, devait venir dans notre ville chercher la plus jeune des filles de la veuve Verdez. Aussitôt la police de sûreté prit ses mesures et, lundi matin, elle filait un individu à l'air anglais, qui venait de débarquer du train de Calais, tenant à la main l'aînée des filles Verdez.

Les voyageurs se rendirent rue du Metz, au pensionnat des Sœurs de l'Enfant Jésus, où la cadette était en pension. Ils en ressortirent bientôt. L'Anglais et les enfants furent surveillés et mardi matin, MM. Droulez, inspecteur de la police de sûreté, et Lefebvre, inspecteur, s'embarquaient en même temps que l'Anglais et ses deux campagnes, pour ne les plus quitter jusqu'à Londres, où ils arrivèrent tard dans la nuit. L'Anglais se dirigea vers une maison de *Régent street*, où il passa la nuit avec les enfants.

Mercredi matin, il partit de son côté, tandis que les enfants se dirigeaient vers la Street-Charlotte. Les deux inspecteurs les suivirent, et dès qu'elles furent entrées, ils rpprirent que la dame Vernez occupait un appartement garni de la maison. L'un des inspecteurs demeura en fac tion, pendant que l'autre allait avertir le Parquet de Londres, de sa découverte et lui communiquer son mandat d'arrêt. Dans la soirée, la veuve Verdez, était arrêtée.

Jeudi matin, la prévenue comparaissait devant le tribunal anglais; M. Droulez, après avoir baisé la Bible et avoir juré de dire la vérité, rendit compte de son excursion et des motifs qui l'avaient déterminée.

La veuve Verdez avoua et fut condamnée à la prison, où elle restera jusqu'au moment où l'extradition sera accordée.

Après avoir accompli si heureusement leur mission, les deux inspecteurs quittèrent Londres vendredi matin, et arrivaient vers 2 heures et demie à Lille, en compagnie des deux filles Verdet. Ils se rendirent chez M. le Procureur de la République, où se trouvait M. Mornave, commissaire central. Après une longue conférence, les voyageurs revinrent au poste de la sûreté, où les enfants avaient été déposés. C'est là que notre reporter les a vues: l'ainée parait âgée de 14 ans; elle était vêtue simplement et coiffée d'un chapeau anglais

A plusieurs reprises elle pleura.

La seconde, de quatre à cinq ans plus jeune que sa sœur, était comme elle très simplement mise. Elle souriait souvent à une poupée, qu'un des inspecteurs lui avait achetée.

Les enfants prodiguaient beaucoup d'amitié aux deux inspecteurs, qui s'étaient montrés si bienveillants pour elles durant le voyage.

M. Lefebvre, bien connu pour sa bonté, a témoigné le désir d'avoir chez lui les deux enfants, jusqu'au moment où l'on disposera d'elles.

M. le commissaire central n'a pu lui refuser.

Enfin les deux inspecteurs sont partis les conduire au nouveau domicile, tenant d'une main les enfants, et de l'autre les valises.

Nos félicitations à ces agents, qui ont montré en cette circonstance un tact et une habileté consommés.

Médaille d'or. — Le jury de l'exposition du Palais-Rameau, vient de décerner la médaille d'or, à l'unanimité, à M. Hel, luthier, pour l'exposition de ses violons.

Sauvetage. — Hier, vers cinq heures du soir, le nommé Léon Bande, âgé de 14 ans, demeurant place de Béthune, est tombé dans le canal de la Haute-Deûle.

Il en a été heureusement retiré, sain et sauf, par le sieur Louis Loris, batelier.

Une mauvaise locataire. — La dame Marie Mangin, veuve Patrois, âgée de 45 ans, brodeuse, avait loué, mercredi matin, un appartement chez les époux Dumont, cabaretier, rue de la Clef, qui n'avaient demandé ni paiement à l'avance ni garantie, en voyant la quantité de malles que la locataire amenait avec elle. Vendredi, pourtant, la locataire ne parut pas et le cabaretier en jetant un coup d'œil indiscret dans la chambre, par le trou de la serrure, remarqua un grand désordre.

Craignant un suicide, il avertit la police qui fit ouvrir l'appartement et l'on se trouva devant... une chambre vide. La femme Margin avait dévalisé l'appartement garni qu'elle occupait.

Des recherches furent faites et la coupable fut trouvée, hier après-midi, en train de vendre une paire de draps, chez un fripier de notre ville.

Elle a été aussitôt arrêtée et mise à la disposition du Parquet.

On se rappelle que, dimanche dernier, un nommé Gustave Weystert, âgé de 20 ans, s'est jeté, comme un furieux, sur le nommé Bernard et l'a blessé assez grièvement à la tête. De plus, Weystert a été poursuivi pour infraction à un arrêté d'expulsion. Il a été condamné hier à 40 jours de prison et aux frais.

—N'importe, a-t-il dit aux juges, l'année prochaine je serai soldat en France et on ne pourra plus m'expulser !

Oui da !

Accident.—Vendredi, vers 11 heures du matin, le nommé Xavier Detrasnoy, âgé de 18 ans, manœuvre de maçon, demeurant 213, rue des Postes, employé chez M. Wattier, entrepreneur, travaillait avec le fils de son patron à une maison en construction, rue Saint-Augustin, quand en montant un bac de mortier, un des échelons de l'échelle se brisa. Detrasnoy tomba et se blessa au visage.

Après avoir reçu les premiers soins, il a été reconduit à son domicile.

Mandat d'arrêt. — Par suite d'un mandat d'arrêt lancé par M. Hedde, juge d'instruction, la police de sûreté a arrêté hier le nommé Georges Graux.

Non-lieu. — Une ordonnance de non-lieu a été rendue hier après-midi, en faveur de la nommée Marie Gillon, arrêtée au commencement de la semaine, pour excitation de mineures à la débauche.

Faculté de médecine. — La Faculté catholique de médecine célébrera aujourd'hui sa fête patronale.

La messe sera célébrée à onze heures par Mgr le Recteur, dans la chapelle de l'Hôtel académique. M. le chanoine Baunard, professeur au Collège théologique, prononcera une allocution.

De quatre à cinq heures, les nouveaux bâtiments pourront être visités.

Récompenses. — Nous avons dit, il y a quelques jours que, sur la proposition du Comité consultatif d'hygiène publique de France, une médaille d'argent venait d'être décernée à M. Faucher, membre du Conseil central du Nord.

M. Delezenne, pharmacien, membre du même Conseil, a reçu aussi une médaille d'argent, et M. Tancrez, sous-secrétaire, une médaille de bronze.

Conseil de guerre. — Dans sa séance du 23 juin 1882, le conseil de guerre a prononcé les condamnations suivantes :

Deknuydt, Louis, 2e canonnier servant, au 27e régiment d'artillerie, reconnu non coupable de coups et blessures volontaires sur la personne d'un habitant, a été acquitté.

Ouellet, Pierre-Aimé-Eugène, cavalier de 2e classe au 16e dragons, désertion à l'étranger, avec emport d'effets, 3 ans de travaux publics.

Buisson, Gustave-Cléobule, cavalier au 19e chasseurs, outrages par paroles, en dehors du service, envers deux de ses supérieurs et bris de clôture, 3 ans de prison.

Fin de saison 30 0/0 de rabais sur tous les vêtements d'Eté, Maison Thiéry aîné et Cie, 26 et 28, Place du Théâtre, 1, 3 et 5, rue des Sept-Sauts, à Lille.

MAISON FONDÉE EN 1826

SPÉCIALITÉ DE CURAÇAO

LIQUEURS SURFINES et SIROPS

GHESQUIER-BOUISSET, 5, place St-Martin, Lille

G.B.

Se défier des imitations, exiger la marque de fabrique ci-contre.

10 Médailles 2 Médailles Exposition Paris 1878. Médaille vermeil Exposition des Sciences appliquées à l'Industrie, Paris 1879.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 23 juin

Outrages à un agent des Tramways

Le 29 mai dernier, vers 6 heures du soir, le nommé Jules Wattel, de Roubaix, se trouvait sur la plate-forme d'un car marchant vers Roubaix. On allait arriver à l'arrêt du *Trocadéro*, quand l'inspecteur Delabre, qui était sur la machine, s'aperçut que Wattel, avec une imprudence qu'expliquait sans l'excuser, les libations du jour — c'était la fête de Croix — s'amusait à faire de la gymnastiuue sur les barres de soutien de la plate-forme.

Effrayé du danger que courait Wattel, M. Delabre fit arrêter et vint enjoindre à l'imprudent de cesser ses exercices périlleux. Le prévenu lui répondit par des injures. Alors l'inspecteur fit rembourser à Wattel le prix de son ticket et voulut le forcer à descendre. Wattel résista et l'agent, le faisant alors garder à vue, remit son train en marche.

Jules Wattel, à qui sans doute la réflexion était venue, s'élança tout à coup, en pleine marche, et se sauva à toutes jambes. Il se croyait échappé, quand l'inspecteur Delabre, ayant opéré la même manœuvre, le rejoignit et l'arrêta. Il put même constater son identité et lui dresser un procès-verbal pour outrages et rébellion.

Le prévenu fait défaut.

Le tribunal prononce contre lui une peine de 8 jours de prison et le condamné aux dépens.

Rebellion.—Outrages contre des douaniers. — Ils sont quatre jeunes gaillards qui viennent s'assoir sur le banc des prévenus. Ils se nomment Henri Hantequette, H. Demarchelier, H. Dulaussier et Demield, tous habitant Roubaix ou Wattrelos.

Les douaniers ayant voulu les visiter, à un passage de la frontière, ils se rebellèrent et traitèrent les préposés de tous les plus beaux noms qu'ils purent trouver dans leur vocabulaire.

Ils ne se montrent aujourd'hui inquiets que d'une chose: savoir si la « contrainte » leur sera applicable. L'amende, ils s'en moquent, mais la contrainte, dame! c'est la prison à coup sûr et cela ne va guère aux fraudeurs.

Le tribunal, qui connait ce défaut de la cuirasse des prévenus, les condamne : Hanteguette, Demarchelier, Dulaurier, chacun à 1 mois de prison.

Demield à trois mois.

Tous à 500 francs d'amende ou quatre mois de contrainte.

Tentative d'Escroquerie. — Il y a quelques jours, un charretier, qu'on a su depuis, se nommer David Vandael entrait avec un compagnon dans le cabaret de Mme D... à Wattignies. Pour payer une consommation, il jeta a la cabaretière une pièce soit disant de 20 fr. et que celle ci qui venait d'ailleurs d'être avertie, reconnut immédiatement pour une médaille, un jeton sans valeur.

Arrêté par le garde-champêtre, David parvint à s'échapper en abandonnant le cheval et la voiture qu'il conduisait. Depuis, il n'a plus reparu. Aujourd'hui encore il fait défaut et le tribunal le condamne a quatre mois de prison.

Escroquerie. — L'affaire de l'agent d'assurance Clarisse, qui avait été remise, il y a 8 jours, est revenue hier, devant le tribunal correctionnel.

Me MERTIAN présente une habile défense où il fait ressortir la bonne foi de son client.

Le tribunal condamne celui-ci à 6 mois de prison.

RÉGION DU NORD

Cour d'assises. — La session des prochaines assises qui s'ouvrira à Douai le 1er août prochain sera des plus importantes et par le nombre et par la gravité des affaires.

Déjà à l'heure actuelle, 11 affaires, parmi lesquelles l'assassinat de Taisnières-sur-Helpe, ont été renvoyées par la Chambre des mises en accusation devant le jury du Nord.

En voici la liste avec les noms des accusés :

1° André Bauduin : attentat à la pudeur.
2° Louis Becquet : vol qualifié.
3° Alfred Caffiaux, Arthur Gérard et Edouard Cabot, attentats à la pudeur et coups volontaires.
4° Louis Vandenberghe: Tentative d'assassinat à Roubaix.
5° Abraham Delsante : Vol qualifié.
6° Charles Deguffroy : Vol qualifié.
7° Edmond Adam : Faux.
8° François Verhelpen: Attentat à la pudeur.
9° Léontine Sabeau et Quentin, dit Macret : Assassinat de Taisnières-sur-Helpe.
10° Ernest Picard : Vols qualifiés.
11° Jean-Baptiste Lemoine et Pierre Corenfles : Vol qualifié.

— NOMINTAIONS ECCLÉSIASTIQUES. —M. Metsu, curé de Petit-Fayt, est transféré à Maurois. M. Beroyer vicaire de Wulverdinghe, est nommé curé de cette paroisse.

DOUAI. — A l'occasion de la fête communale, il y aura un grand tir aux pigeons le lundi 10 juillet à onze heures précises du matin :

POULE D'ESSAI en un pigeon; prix : un objet d'art de 150 fr.

CONCOURS : 1er prix : un objet d'art de 600 fr.; 2e prix : un objet d'art de 200 fr. et une médaille d'or (prix offert par l'ancienne Société de tir aux pigeons de Douai); 3e prix : un objet d'art de 150 fr. et une médaille de vermeil; 4e prix : une médaille d'argent et l'entrée. Cinq pigeons à 25 mètres. Deux pigeons manqués entrainent la mise hors concours. Entrées : 25 francs. Le barrage se fera à 26 mètres. Un buffet sera établi sur le champ de tir qui se trouve à dix minutes de la Gare.

— 25 sociétés musicales ont envoyé au festival leur adhésion définitive.

Le nombre des membres de ces différentes sociétés atteint près de 1000 exécutants. D'autres adhésions sont attendues sous quelques jours ; quand à la liste des sociétés qui prendront part au concours, elle sera définitivement close le 1er juillet prochain.

VALENCIENNES. — C'est lundi prochain que viendra devant le tribunal correctionnel de Valenciennes l'affaire du pharmacien Ghys, accusé d'avoir empoisonné involontairement un enfant en novembre dernier

L'analyse des intestins aurait démontré que c'est bien 10 grammes d'acide phénique qui auraient été introduits dans le lavement, et non 10 centigrammes comme le portait l'ordonnance.

SAINT-PIERRE-LES-CALAIS. — Les fêtes s'ouvriront le samedi 24 juin par une distribution de pains et de viande aux pauvres. Le dimanche à 1 heure, grande revue des sapeurs-pompiers et des sociétés de musique et de gymnastique. Puis commencera le défilé à travers les principales rues de la villes. En même temps seront donné le concours de gymnastique pla ce de l'Égalité, et un grand tir à l'arc au Parc. Le fes tival aura lieu place de la République. A cinq heures commencera le concours de manœuvres de pompes à incendie, et la journée sera terminée à 11 heures par un splendide feu d'artifice.

ARRAS. — La septième liste de la souscription ouverte le 15 juin pour l'érection d'un monument à la mémoire de Mgr Lequette a produit la somme de de 1750 francs, ce qui porte le total à 20,750 francs.

SAINT-PIERRE-LEZ-CALAIS. — Un ouvrier maçon, Joseph Gerard, travaillait jeudi dans une fabrique en construction, lorsqu'il perdit subitement l'équilibre, et tomba d'une hauteur de huit mètres sur le sol. Son état est désespéré.

CARVIN. — Le 25 juin aura lieu la fête du comice agricole de l'arrondissement.

NEUVILLE-SOUS-MARGIVAL. — Un terrassier, Alexandre Siméon, a été dernièrement assassiné par un autre terrassier.

SAINT-OMER. — Dans notre compte-rendu des assises du Pas-de-Calais, nous avons mentionné la condamnation d'Emile Boulanger à un an d'emprisonnement.

La cour a ensuite, sans l'assistance du jury, condamné son frère Edouard, fugitif, aux travaux forcés à perpétuité.

HAM. — On vient de trouver assassiné dans son domicile, Mme Ve Adelina Bellanger. Une enquête est ouverte.

BÉTHUNE. — On vient d'arrêter, à Bruxelles, M. S..., représentant de la *Société de prêts à l'industrie*, à Béthune. Il était installé à Bruxelles, où il allait entreprendre une nouvelle affaire qui lui faisait espérer de grands avantages. Nous n'avons pas de renseignements précis sur les causes de son arrestation.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 23 JUIN. — Rosalie Delporte, rue du Fort 110. — Esther Spriet, rue des 7 Ponts cour Dupont 1. — Virginie Willem, rue Franklin, 22. — Maximilienne Florin, rue de l'Alouette 25. — Alfred Deschamps, rue Pellart cour Mullier 20. — Maria Ryckewaert, rue Daubenton maisons Ryckewaert. — Philomène Bettremieux, rue de Tourcoing cour St-Pierre 5. — Sophie Thilier, rue Turgot cour Salembier au Cul-de-Four. — Jean Vandevelde, rue des Longues-Haies 200.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 23 JUIN. — André Roger, 2 mois rue des Fabricants 39. — Marceau Watteau, 2 mois rue de France 74.

Etat-Civil de Tourcoing. — NAISSANCE du 23 juin. — Antoinette Duforest, rue du Cœur Joyeux. — Lacre et Eléonore Nollet, jumelles, Hauts Vinage.

Mariages. — Néant.

Décès du 23 juin. — Berthe Deschilder rue Nationale. — Paul Kiing, 3 ans rue du Caire — Clotilde Devos, 1 an 4 mois, Blanc-Seau. — Françoise Bodin, 71 ans 6 mois, sans profession Fin de la Guerre. — Jules Tresgnier, 43 ans 11 mois, marchand, Hôpital Civil.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Cordonnier-Coget**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsienr **Jean-Baptiste Cordonnier**, décédé à Roupy, (Aisne), le 22 juin 1882, à l'âge de 64 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qu sera célébrée le dimanche 25 courant, à 8 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 26, 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame à Roubaix. — L'assemblée rue Notre-Dame, 25.

Les amis et connaissances de la famille **Roger-Chieus**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de **André-Fortuné Arsène Roger**, décédé à Roubaix, le 23 juin 1882, à l'âge de 2 mois et 7 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le samedi 24 courant, à 4 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à l'église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 27 juin 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de : Monsieur **Louis-Joseph Flévet**, employé de la maison Masurel fils, époux de Dame **Malvina Géluck**, décédé à Roubaix, le 27 juin 1881, à l'âge de 48 ans, et de Monsieur **Henri Géluck**, décédé à Roubaix, le 10 juin 1881, à l'âge de 32 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 27 juin 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Louis-Joseph Delespierre**, époux de Dame **Sophie Loman**, décédé à Roubaix, le 29 juin 1881, dans sa 65e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 26 juin 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Zélie-Sophie Duquenne**, épouse de Monsieur **Louis Desmadryl**, décédée à Roubaix, le 24 mai 1882, à l'âge de quarante-huit ans et deux mois. —Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 26 juin 1882, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame **Charles Roussel**, née **Joséphine-Thérèse Van Eerdewogh**, décédée à Roubaix, le 11 juin 1879, dans sa 53e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 26 juin 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Charles-Félix Mulliez**, époux de Dame **Elise Duchatelet**, décédé à Roubaix, le 26 juin 1876, dans sa 36e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LE MAL DES PROPRIÉTAIRES ET SON REMÈDE

Êtes-vous propriétaire d'un immeuble ? — croyez-bien que je vous en félicite.— Mais êtes-vous aussi, comme tel, soumis à tous les soucis qui accablent, dit-on, cette estimable portion de nos concitoyens ?

Votre serviteur très-humble n'en peut parler, lui, que par ouï-dire ; c'est vrai ; mais il vient d'avoir la bonne fortune de découvrir un remède au mal que vous redoutez et il est à même de vous l'offrir à l'instant.

Cela lui est arrivé sous la forme d'un prospectus d'une compagnie d'assurances qui fonctionnait déjà à Lille et qui a nom LE BATIMENT.

Elle ASSURE ou elle GARANTIT L'ENTRETIEN des immeubles bâtis.

Elle vient combler, cette compagnie, une lacune de l'assurance et répondre, ainsi qu'elle le dit, à une nécessité incontestable.

La possession d'un immeuble entraîne en effet, comme le dit encore mon prospectus, pour celui qui le possède, des préoccupations constantes et de diverse nature.

La plus grave, la plus pénible de ces préoccupations est celle relative à l'entretien de l'immeuble.

Elle frappe le propriétaire dans ses rapports avec le locataire.

Elle le frappe directement pour la part d'entretien qui lui imcombe personnellement.

Elle l'atteint aussi dans ses rapports avec les entrepreneurs.

C'est de ces soucis permanents que le BATIMENT vous propose de vous délivrer.

Fondée au capital de 1,500,000 francs, la Cie offre des garanties sérieuses, et, chose qui me frappe, la prime à payer est une véritable économie.

En effet, elle ne crée pour l'assuré aucune nouvelle charge, puisqu'elle représente une dépense qu'il est forcé de faire quand même s'il est soucieux de ses intérêts, et qu'elle lui revient nécessairement sous forme de réparations à sa propriété.

Remarquez encore qu'elle est d'une application facile et qu'elle intéresse tout à la fois les constructeurs et les architectes, les propriétaires et les locataires.

Et maintenant, mon cher lecteur et propriétaire, si vous voulez jouir en paix de votre immeuble, acquis parfois au prix de longs et durs sacrifices, allez au BATIMENT ; il assurera votre repos en vous garantissant contre tous les tracas inhérents à la possession.

Le représentant, à Lille, de cette nouvelle et si utile institution, est un de concitoyens, M. Alfred Desrousseaux, 35, rue Beauharnais. N.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*

Belgique

TOURNAI. — La *Gazette* dit qu' « une dépêche arrivée hier matin à Bruxelles annonce que le chanoine Bernard vient d'être arrêté à la Havane. »

— Vendredi matin, pendant l'inspection de M. le général l'Olivier, plusieurs accidents sont arrivés sur le champ des manœuvres. Un lancier, entr'autres, a fait une chute si malheureuse qu'il s'est cassé le bras gauche, en trois endroits différents.

Plusieurs chevaux ont aussi été blessés ou gravement contusionnés.

VERVIERS. — *Le scandale de Verviers* : On nous écrit de cette ville, relativement au scandale dont toute la presse a parlé dans ces derniers jours, que vu la parfaite honorabilité du mari, cette triste affaire n'aura pas de suite, la dame en question étant souvent sous l'empire d'une triste exaltation.

Les honorables victimes sont maintenant parfaitement réhabilitées par le fait de la découverte et des aveux de la coupable.

CHARLEROI. — *Le vol des diamants de la comtesse Branika.* — Nos lecteurs ont peut-être encore présents à la mémoire les détails de ce vol hardi, commis dans un wagon de chemin de fer, alors que le train express du Nord était lancé à toute vitesse entre Erquelinnes et Charleroi. Ils se souviennent aussi des circonstances qui ont amené l'arrestation du coupable, un nommé Bauduin, qui a été attaché en qualité de chef manœuvre à la gare de Châteline au

C'est un photographe de Paris, chez qui Bauduin s'était rendu pour faire tirer sa photographie, qui l'a dénoncé à la préfecture de police. Son arrestation à son domicile, à St-Quentin, n'a pas été opérée sans difficulté : Bauduin pour échapper à ses gardiens, s'est jeté dans un étang, d'où on est parvenu à le repêcher.

Quelque temps après il a été ramené en Belgique et écroué en la prison cellulaire de Charleroi. C'est aujourd'hui, dit un journal de cette ville, que cette affaire se déroule devant le tribunal correctionnel.

Bauduin, ficelé, garrotté, les menottes aux poignets, a été amené ce matin au palais de justice. En sortant de sa cellule et quand les gendarmes s'en sont emparés pour lui mettre les menottes : « Surtout, dit-il, faites bien attention, liez-moi bien, car je pourrais vous échapper. »

Avis important

Les annonces légales et judiciaires des cantons de Roubaix et de Lannoy, insérées dans la grande édition du *Journal de Roubaix*, sont reproduites gratuitement dans l'*édition à cinq centimes* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

FAITS DIVERS

— LES GRÈVES DE PARIS. VIOLATION DE DOMICILE.— Un fait des plus graves s'est passé hier dans le quartier Saint-Merri.

Aux numéros 11 et 22 de la rue Geoffroy-Langevin, raconte le *Figaro*, se trouvent les ateliers de menuiserie de M. Cador, qui emploie un nombreux personnel. Vers neuf heures du matin, deux ouvriers menuisiers en grève se présentèrent à son bureau, et, se déclarant arrogamment délégués de la commission exécutive des grévistes, voulurent lui faire signer l'engagement d'obéir aux exigences de la grève. M. Cador refusa. Les délégués se retirèrent, mais revinrent à la charge vers onze heures; cette fois M Cador les mit à la porte sans vouloir les écouter. Une fois dans la rue, les délégués appelèrent une quarantaine de grévistes qui les attendaient, et ces individus cernèrent la rue Geoffroy-Langevin aux deux extrémités pour empêcher les ouvriers de M. Cador, qui étaient allés déjeuner, de rentrer dans leur atelier. Comme cet établissement a une porte de sortie sur la rue Rambuteau, le patron envoya chercher ses ouvriers dans les débits de vins du voisinage et fit rentrer par cette issue.

Furieux de voir leur ruse déjouée, les grévistes envahissaient de vive force les ateliers pour en faire sortir les ouvriers. M. Cador fait alors requérir les agents pour protéger son domicile qui est violé. Quelques gardiens de la paix, avec un sous-brigadier accoururent, et secondés par deux courageux citoyens, les sieurs Eudeline, tapissier, et Allemand, homme de peine, parviennent à expulser les perturbateurs. A ce moment, de nombreux ouvriers cordonniers grévistes, qui habitent dans les garnis de ce quartier, arrivent au nombre de plusieurs centaines et entourent les agents aux cris de : « Vive la Grève! Vive l'Internationale ! Vive la Commune ! » Une forte bousculade a lieu ; le sous-brigadier, saisi par deux mutins, est terrassé ; ses hommes le dégagent et saisissent trois des agresseurs, qu'ils conduisent au commissariat de M. Foucqueteau, quai de Gesvres. Une foule de plus de mille personnes les accompagne en hurlant : Enlevez-les ! A bas les sergos ! Vive la Commune ! Vive l'Internationale ! Vive la Grève ! Devant le commissariat, les vociférations redoublent. Quelques agents qui s'y trouvaient sortent pour maintenir à distance la foule qui voulait y pénétrer. Après avoir crié pendant quelque temps, l'attroupement a fini par se disperser. Les trois individus arrêtés, qui sont des ouvriers cordonniers grévistes, ont été envoyés, par M. Foucqueteau, au Dépôt, comme inculpés de rébellion et de voies de fait en vers les agents.

— UNE IDYLLE ET UN DRAME. — Un jeune graveur Léopold J..., demeurant rue Daubenton, orphelin de naissance, laborieux, économe, avait obtenu la main d'une jeune fille, Céline R..., dont le père travaille dans le même atelier que Léopold, et est domicilié rue de Valence. On devait hier procéder à la célébration du mariage des deux fiancés qui, la veille, s'étaient quittés, caressant l'un et l'autre les plus doux rêves de bonheur. Hier matin, vers dix heures, tout les préparatifs étaient terminés chez le vieux graveur, M. R..; la future avait revêtu une toilette des plus gracieuses, et l'on n'attendait plus que Léopold pour prendre le chemin de la mairie. Le temps s'écoulait et Léopold ne venait pas. M. R..., qui commençait à s'impatienter, se rendit au domicile de son futur gendre. Il frappa à la porte de sa chambre sans obtenir de réponse. Fort inquiet, il s'informa auprès